

somme. S'il reçoit les visiteurs comme il sied à une personne de son rang, s'il voyage et fait la charité, il ne lui restera pas beaucoup d'argent à la fin de l'année. Le sénateur Macpherson sait que les délégués étaient prêts à dire ce qu'ils pensaient à toute occasion. Il les connaît trop bien pour savoir qu'ils ont passé cette question sous silence à la conférence de Londres. Pour la gouverne du Sénat il faudrait savoir ce qui a été décidé avec le gouvernement britannique à ce sujet.

L'honorable M. Wilmot dit que l'Acte d'Union renferme l'essence de l'accord et que l'article concernant le traitement du gouverneur général a été laissé à la discrétion du Parlement du Canada qui peut le modifier selon les besoins du moment. On ne saurait dire que nous agissons d'une façon légitime en réduisant son traitement, et puisqu'il n'est que de \$2,000 supérieur à ce qu'il était avant l'Union. Si le budget du pays accuse un déficit, nous devons vivre selon nos moyens. Nous avons réduit les salaires des employés du Sénat et nous sommes également tenus de diminuer les dépenses du pays. Il faut appliquer ces principes d'économie partout où la chose est possible. Il est tout aussi juste de diminuer le traitement du chef de l'État que de réduire les salaires des employés subalternes.

L'honorable M. Macpherson demande le rappel au règlement. Il précise qu'il a posé une question à son collègue, à laquelle ce dernier a répondu, mais il n'a pas le droit de faire un autre discours.

L'honorable M. Mitchell demande à son honorable ami s'il n'a pas prononcé deux discours hier soir sur le même sujet.

L'honorable M. Macdonald regrette de s'opposer à bon nombre de ses collègues avec qui il est habituellement d'accord au sujet de la disposition concernant Son Excellence le gouverneur général. Certes, comme la majorité des Canadiens, il sait que l'État doit faire des économies. Il faut parfois tenir compte de certaines valeurs qui sont au-dessus de l'argent. Mais nul n'est plus convaincu que lui qu'il faut résister à toute extravagance dans l'organisation du gouvernement et l'administration générale des affaires du Dominion. L'intérêt du pays en dépend et il est du devoir des sénateurs de chercher à économiser les deniers publics.

L'assemblée législative de sa province a donné l'exemple à ce sujet et il aimerait que

le Parlement fédéral s'en inspire. On a diminué les dépenses dans la mesure où le permet l'efficacité du rendement. Ne retranchant aucuns services essentiels, on a cherché de la façon la plus sage possible à répondre aux vœux de la population et à assurer son bien-être. Nos amis de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sont imbus de ces principes et leur influence tendra sans doute à enrayer toutes dépenses inutiles. Puisqu'il partage ces opinions, il comprend très bien ce qui a inspiré une proposition soumise à l'autre endroit en vue de réorganiser selon les principes de la plus stricte économie la fonction publique du Dominion. On a proposé la suppression de bureaux inutiles et l'établissement des salaires selon la valeur des services rendus. Le sénateur n'appuiera pas cette proposition si elle constitue un vote de censure à l'endroit du gouvernement, mais il espère que le gouvernement tiendra compte de ces principes en élaborant ses projets, sans quoi il se rendra impopulaire, puisque l'économie est un élément primordial de l'organisation de tous les secteurs de la fonction publique. Il diminuerait toutes les dépenses sans être injuste envers les titulaires des différents postes et en déterminant les traitements pour les postes à pourvoir, il économiserait tout ce qui est possible sans nuire à l'efficacité des services et sans dévaloriser le rôle de l'État. A son avis, économiser c'est plus qu'épargner de l'argent. Il est donc de son devoir de se prononcer contre la réduction du traitement de Son Excellence. Certes, il n'oublie pas que 10,000 livres, c'est un gros traitement, si l'on considère le revenu moyen de la population canadienne. C'est même élevé si on le compare aux traitements des ministres, des juges ou de tout autre homme public. Il sait bien qu'en se prononçant pour la diminution d'un traitement qui est si élevé pour le Canada, il passerait pour un intendant économe. Et pourtant, il est prêt à assumer la responsabilité de voter les 10,000 livres, non seulement parce qu'il considère que ce traitement est un des éléments de l'accord conclu à Londres par nos délégués, mais encore parce qu'il estime que cette somme n'est pas excessive, si on veut que notre gouverneur général accueille ses hôtes avec faste et ait un train de vie digne du délégué de l'Empire britannique en Amérique du Nord. Le faste royal s'impose. Dans l'intérêt du Dominion et de l'Empire, le représentant de Sa Majesté au Canada doit être un chef d'État capable de mettre en valeur les ressources que nous commençons à